COMPOSITION DES JURYS
UFR Langues et Communication
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **LLCER Espagnol** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Madame **GARBAY-VELAZQUEZ Estelle**
Membres :
Madame BREMARD Bénédicte
Madame FRETEL Hélène
Madame GALLAND Nathalie
Madame IGLESIAS Cécile
Madame PESTANA Angéliques
Monsieur VELAZQUEZ PEREZ José Manuel

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Langues et sur le site internet de l'UFR Langues.

Fait à DIJON, le 6.11.23,

La Directrice de l'UFR Langues et Communication

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

La Directrice de l'UFR
Langues et Communication

Christelle Serée-Chaussinand

COMPOSITION DES JURYS
UFR Langues et Communication
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **LLCE Allemand** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Nathalie LE BOUEDEC
Membres :
Philipp JONKE
Gauthier LABARTHE
Sylvie MARCHENOIR
Philippe VERRONNEAU

Article 2 :

La directrice de l'UFR est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Langues et sur le site internet de l'UFR Langues.

Fait à DIJON, le 6.11.23,

La Directrice de l'UFR Langues et Communication

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND
La Directrice de l'UFR
Langues et Communication

Christelle Serée-Chaussinand

COMPOSITION DES JURYS
UFR Langues et Communication
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence **LLCER Anglais** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Bénédicte COSTE
Membres :
Sophie AYMES
Marine PAQUEREAU
Rihab AYED
Candice LEMAIRE
Alain BOULEY

Article 2 :

La directrice de l'UFR est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Langues et sur le site internet de l'UFR Langues.

Fait à DIJON, le 6.11.23.

La Directrice de l'UFR Langues et Communication

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

La Directrice de l'UFR
Langues et Communication

Christelle Serée-Chaussinand

COMPOSITION DES JURYS
UFR Langues et Communication
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 *(5°)* ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 et 2 REVI** est ainsi constitué pour l'année universitaire **2023-2024**

Président(e) : Mélanie JOSEPH-VILAIN
Membres :
Béatrice DUCHATEAU
Pierre-Paul GREGORIO
Sylvie MARCHENOIR

Article 2 :

La directrice de l'UFR est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Langues et sur le site internet de l'UFR Langues.

Fait à DIJON, le 6.11.23,

La Directrice de l'UFR Langues et Communication

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND

La Directrice de l'UFR
Langues et Communication

Christelle Serée-Chaussinand